

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE DENICE

[Questionnaire à remplir et à retourner en Mairie de Denicé avant le 15 octobre]

IDENTIFICATION

Famille (Nom, Prénom) :
Nombre de personnes au foyer :
Adresse : N° : Etage :
Téléphone portable : Mail :
Téléphone fixe:.....

DIFFICULTES DES PERSONNES VIVANT SOUS VOTRE TOIT

Nom et prénom de la personne:
Nature de la difficulté ou handicap.....
Moyens à mettre en œuvre pour son déplacement :
Observations :

POSSIBILITES D'HEBERGEMENT

Oui, je peux héberger sous mon toit en cas d'évènement majeur sur la
commune :couchage(s) simple(s)couchage(s) double(s)
Observations :

AIDE A LA GESTION D'UN EVENEMENT SUR LA COMMUNE

Je me porte volontaire pour participer aux actions de sauvegarde de la commune :

- en devenant relais de quartier (porte-à-porte pour diffuser l'alerte, information des personnes...)
- en aidant à la mise en œuvre des actions sur le terrain (accueil des sinistrés dans les lieux de regroupement, surveillance des points de bouclage routier...)
- en participant au déblaiement et au nettoyage après l'évènement

Observations :

POSSIBILITE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

.....
.....
.....
.....
.....
.....

COMPETENCES PARTICULIERES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

DATE et SIGNATURE

.....

Ces **informations** sont **confidentielles**. Elles sont exclusivement destinées à la commune dans le cadre de son Plan Communal Sauvegarde.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercer, adressez votre demande à la mairie ou par mail municipalitedenice@orange.fr

T.S.V.P.

Le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise (incendies, inondations...). Il prévoit en particulier : le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ; les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, le recensement des moyens disponibles et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Quelques informations pour mieux remplir cette fiche...

IDENTIFICATION

Nous raisonnons par foyer, c'est-à-dire par maison / appartement, dans le but d'intervenir au mieux dans chaque cas. Le nom de famille du résident principal et son prénom désigneront le foyer concerné.

Le nombre de personnes habitant régulièrement sous ce toit est une information importante pour déterminer, en cas de sinistre, les éventuelles dispositions d'évacuation.

DIFFICULTES D'EVACUATION DE PERSONNES

Afin de faciliter le déploiement des moyens, il est indispensable de connaître les foyers où résident des personnes qui pourraient avoir des difficultés à se déplacer par elles-mêmes, de manière à prévoir les matériels adaptés à leur évacuation. Inscrivez sur la fiche leur nom, la nature de la difficulté (malentendant, malvoyant, handicap moteur, problème de compréhension, grand âge...), les moyens habituels utilisés et toute observation utile en cas d'évacuation.

POSSIBILITÉ D'HÉBERGEMENT DE PERSONNE SINISTRÉES

Les capacités d'accueil de la commune pouvant s'avérer insuffisantes en cas d'évènement majeur, n'hésitez pas, par solidarité, à accepter d'héberger à votre domicile des personnes sinistrées. Indiquez le nombre de couchages simples et doubles.

MATERIEL PROPOSÉ

Certains types de matériel sont parfois difficiles à trouver en cas de catastrophe. Si vous disposez de certains matériels lourds (de type groupe électrogènes, tracteurs, matériels BTP, tronçonneuses, pompe à eau...) et que vous acceptez de les mettre à disposition en cas de sinistre, merci de nous le signaler.

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES

Signalez nous toute compétence individuelle, professionnelle ou non, pouvant être utile (radioamateur, secouriste, médecin, infirmière, permis poids lourds, langues étrangères pratiquées, connaissances pour l'entraide après sinistre...).

**Pour plus de renseignements,
contacter la mairie au 04-74-67-30-36 ou par mail
municipalitedenice@orange.fr**